NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PV.3725
13 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNIQUÉ OFFICIEL DE LA 3725e SÉANCE (PRIVÉE)
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Tenue à huis clos dans la salle du Conseil de sécurité,
au Siège, le vendredi 13 décembre 1996, à 18 h 50

Conformément à l'article 55 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a fait publier le communiqué suivant au lieu d'un procès-verbal de séance :

"À sa 3725e séance, tenue à huis clos le 13 décembre 1996, le Conseil de sécurité a examiné la question de la recommandation en vue de la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité a adopté par acclamation la résolution suivante :

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la question de la recommandation en vue de la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,

Recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Kofi Annan Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat allant du 1er janvier 1997 au 31 décembre 2001."

Le Conseil de sécurité a ensuite adopté à l'unanimité et par acclamation la résolution suivante :

"Le Conseil de sécurité,

Saluant le rôle central que le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali a joué en guidant l'Organisation dans l'accomplissement des tâches qui lui étaient confiées par la Charte des Nations Unies,

Saluant aussi les efforts qu'il a déployés avec persévérance pour trouver des solutions justes et durables à différents litiges et conflits dans le monde,

Louant les réformes qu'il a entreprises et les nombreuses propositions qu'il a formulées au sujet de la redéfinition du rôle et du fonctionnement du système des Nations Unies,

1. Rend hommage à la contribution du Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali à la paix, à la sécurité et au développement internationaux, ainsi qu'aux efforts exceptionnels qu'il a déployés pour résoudre les problèmes internationaux dans les domaines économique, social et culturel, pour répondre aux besoins d'ordre humanitaire et pour promouvoir le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales;

2. Exprime sa vive gratitude au Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali pour son dévouement aux buts et principes inscrits dans la Charte et à la cause de l'instauration de relations amicales entre les nations."
